



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

SECRETARIAT GENERAL

Bureau de la Coordination
des Politiques et des Enquêtes
Publiques
SG/BCPEP/N° 0459
AFFAIRE SUIVIE PAR
Mme Danièle CORTINAT
☎ 04.66.49.67.76
daniele.cortinat@lozere.gouv.fr

Mende, le 4 novembre 2014.

Le préfet,

à

liste des destinataires in fine

OBJET : Anciens sites miniers d'uranium de Lozère, compte rendu de réunion du 15 octobre 2014

PJ : 1

J'ai l'honneur de vous adresser, sous le présent pli, le compte rendu établi par mes services à l'issue de la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) des anciens sites miniers d'uranium de Lozère, du 15 octobre 2014.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale

Marie-Paule DEMIGUEL



ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

Horaires d'ouverture du bâtiment : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

☎ Préfecture de la Lozère - BP 130 - 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

☎ : 04-66-49-60-00 Télécopie : 04-66-49-17-23

Liste des destinataires

1- Collège « administration de l'Etat » :

- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant, Inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement,
- le Directeur Départemental des Territoires de la Lozère ou son représentant,
- le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon ou son Représentant,
- le Directeur de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ou son représentant territorial.

2- Collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunales » :

- le président du Conseil Général de la Lozère ou son représentant,
- le maire de la commune des Bondons ou son représentant,
- le maire de la commune de Saint-Alban sur Limagnole ou son représentant,
- le maire de la commune de Saint-Jean-La-Fouillouse ou son représentant,
- le maire de la commune de Grandrieu ou son représentant,
- le président de l'association des communes minières de France ou son représentant.

3- Collège « Riverains d'installations classées » :

- le président de l'Association Lozérienne de Protection de l'Environnement (ALEPE) ou son représentant,
- le président de la Fédération de la Lozère pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant,

4- Collège « Exploitants d'installations classées » :

- le Directeur de l'Etablissement de Bessines ou son représentant,
- le Directeur de la Direction Internationale de l'après-mine ou son représentant,
- le Responsable Territorial ou son représentant,
- la responsable Communication ou son représentant

5- Collège « Salariés de l'installation classées » :

- M. Bernard COVEZ, élu délégué du personnel,
- M. Laurent AUBERT, élu délégué du personnel,
- M. Damien CHAILLOU, élu membre du CHSCT,
- M. Olivier VOETLING, élu membre du CHSCT.

6- Personnalité qualifiée :

- M. le Président de la Commission Locale de l'Eau du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut-Allier ou l'animateur de ce SAGE.



ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*

Horaires d'ouverture du bâtiment : *du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

 Prefecture de la Lozère - BP 130 - 48005 MENDE CEDEX

Site internet www.lozere.gouv.fr

 : 04-66-49-60-00  : 04-66-49-17-23



PRÉFET DE LA LOZÈRE

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT, LR
Unité Territoriale Gard-Lozère
Subdivision de Lozère

Rédacteur : Denis PERU

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE SUIVI DES SITES des anciens sites miniers d'uranium de Lozère

Réunion du mercredi 15 octobre 2014 à 14h 30

a) Étaient présents :

- Mme Marie-Paule DEMIGUEL, Secrétaire Générale de la Préfecture de Lozère,
- Mme Marie-Claire VIOULAC, Chef du BCPEP à la Préfecture de Lozère,
- M. Philippe CHOQUET, DREAL, Chef de l'UT Gard-Lozère,
- M. Denis PERU, Chef de la subdivision de la DREAL à MENDE,
- M. Christian VIEILLEDENT, Inspecteur de l'environnement de la DREAL à MENDE,
- Mme Valérie PROUHA, Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique,
- Mme Patricia BONNEFILLE, représentante de l'ALEPE,
- Mme Nadine HIMEUR, Responsable territoriale AREVA
- M. Laurent SZULAK, MICA ENVIRONNEMENT, suivi environnemental des sites AREVA,
- M. Jean-Pierre DONNADIEU, MICA ENVIRONNEMENT, suivi environnemental des sites AREVA
- M. Jacques DELPUECH, maire de GRANDRIEU,
- M. Louis GIBERT, maire de SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE,

b) Absents excusés :

- Le directeur départemental des territoires de la Lozère, mandat à la DREAL
- L'ARS, mandat à la DREAL
- Le directeur de l'autorité de sûreté nucléaire, mandat à la DREAL,
- Mme Aude LAGALY, Commission locale de l'eau du SAGE du Haut-Allier,
- Association des communes minières de France,
- Responsables des Etablissements de Bessines, AREVA, mandat à Responsable territoriale d'AREVA
- Direction Internationale de l'après-mine d'AREVA, mandat à Responsable territoriale d'AREVA
- Responsable Communication d'AREVA, mandat à Responsable territoriale d'AREVA
- Collège « salariés »,

1) Visite commentée des installations de drainage, de collecte et de traitement des eaux pluviales sur le site du Cellier.

2) Le projet de règlement intérieur présenté est approuvé par la Commission.

.../...

3) Présentation des résultats de l'auto surveillance 2013 par AREVA :

50 points de prélèvements, 5000 analyses d'eau, 250 analyses d'air.

Ceux-ci sont conformes aux prescriptions des arrêtés préfectoraux et n'appellent pas de remarque particulière.

4) Inspections DREAL

- Au cours de la visite du site, il a été constaté que les travaux demandés lors de la précédente visite sur le site du Cellier, ont été réalisés. La DREAL est en attente de la réponse à son courrier du 22 octobre 2013 relatif aux inspections des 26 et 27 septembre 2013. .

5) Les dossiers de déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers sur les sites du Cellier, Villeret et des Pierres Plantées ont été adressés pour avis à la DREAL. Ceux-ci seront examinés après la réunion prévue le 16 décembre 2014 au Ministère à Paris qui doit préciser certains points du contenu de ces dossiers particuliers aux anciens sites miniers uranifères.

6) Suivi du bilan de recensement des stériles miniers des anciennes mines d'uranium de Lozère : des mesures complémentaires de radon dans les habitations proches des dépôts de « stériles » ont été demandées par le ministère (lettre du 4 avril 2014). Les contrôles sont en cours en Lozère. 4 habitations ont reçu un kit dosicard de mesures sur 15 jours. Un seul a été retourné. Un rappel devra être réalisé par AREVA.

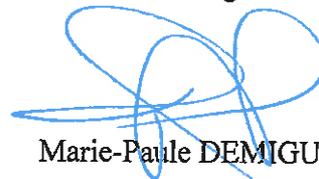
23 habitations recevront quant à elles pendant la période hivernale, un kit de mesures intégrées sur 2 mois. A l'issue de ces contrôles, les fiches « travaux » seront réalisées par AREVA et transmises à l'administration.

Le bilan environnemental 2011 des sites miniers uranifères de la Lozère a été mis en ligne sur le site de la DREAL : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr - risques technologiques / mines – après-mines.

Le compte-rendu de réunion et les présentations seront également mis en ligne sur le site internet de la DREAL.

La prochaine réunion de la Commission sera programmée fin juin ou début juillet 2015.

Pour le préfet, et par délégation
La secrétaire générale



Marie-Paule DEMIGUEL